

Fiche d'information 1

Date 18.04.2012

Premier paquet de mesures pour la stratégie énergétique 2050

Le mix énergétique 2010: combustibles pétroliers 21,9%, carburants 32,3%, gaz 12,7%, électricité 23,6% et autres agents énergétiques environ 9,5%. La consommation finale d'énergie de la Suisse était de 911,55 PJ (253 TWh) en 2010 répartis entre les ménages (29,8%), l'industrie et les services 35,1 %, les transports 33,7%. Les dépenses des consommateurs finaux se montent à 30,53 milliards de francs.

1. Efficacité énergétique

1.1 Bâtiments

Les 1,64 million de bâtiments (dont 1,36 million sont uniquement des immeubles d'habitation) que compte la Suisse sont responsables de 46% de la consommation nationale totale d'énergie [49% (83 TWh) de la consommation nationale d'énergies fossiles et 37% (22 TWh) de la consommation d'électricité].

Objectifs:

D'ici 2050, la consommation totale d'énergie (électricité incluse) doit diminuer de 34,9 TWh par rapport à la tendance (scénario de référence). Le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 permet de réduire la consommation totale d'énergie de 23,4 TWh d'ici 2050 (67% de l'objectif).

L'objectif de réduction à l'horizon 2050 concernant l'électricité est de 13,8 TWh. Le paquet de mesures permet de réaliser d'ici 2050 des économies de 9,5 TWh (69% de l'objectif).

Mesures du paquet énergétique 2050	Responsabilité
<i>Renforcement du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC):</i> <ul style="list-style-type: none">- Augmentation du taux de rénovation actuellement de 0,9% (anciens bâtiments)- Renforcement des prescriptions pour les nouvelles constructions + transformations- Application renforcée de la norme SIA 380/4 (L'énergie électrique dans le bâtiment)- Introduction d'une inspection de l'énergie pour la technique du bâtiment- Obligation d'optimisation de l'exploitation des bâtiments	<p>Le MoPEC doit être adopté par les cantons comme un concordat.</p> <p>Vérification des normes pour les anciens bâtiments par l'EnDK</p>

• **Fiche d'information 1: paquet énergétique 2050**

<p><i>Renforcement du programme Bâtiments:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - CECB-Plus obligatoire (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) pour les aides à l'encouragement émanant du programme Bâtiments ainsi qu'en cas de transferts de propriété de bâtiments - bonus sur l'indice d'utilisation du sol lorsque les standards énergétiques minimaux sont atteints - incitations pour le remplacement des installations de chauffage à combustibles fossiles - contributions du programme Bâtiments également pour les bâtiments de remplacement énergétiquement efficaces et pas limitées exclusivement aux assainissements - programme de promotion du remplacement des chauffages et des chauffe-eau électriques - augmentation des contributions globales de la Confédération pour les programmes d'encouragement cantonaux - promotion du passage aux énergies renouvelables dans le domaine des assainissements - promotion des réseaux de chaleur à distance et des raccordements 	<p>La Confédération et les cantons sont compétents pour le programme Bâtiments qui promeut l'assainissement énergétique des bâtiments existants.</p>
<p><i>Adaptation du droit fiscal:</i></p> <p>Le taux d'assainissement doit être augmenté et les effets d'aubaine actuels doivent être réduits. Des déductions fiscales pour des mesures énergétiques concernant les bâtiments doivent être accordées si certains critères pouvant être attestés par le biais de labels et d'instruments existants (p. ex. Minergie, CECB) sont remplis. S'agissant des assainissements globaux, les coûts totaux doivent pouvoir être déduits des impôts sur plusieurs années.</p>	<p>Confédération</p>

1.2 Industrie et services

L'industrie et les services consomment aujourd'hui environ 90 TWh d'énergie, dont 36 TWh de courant. Cela correspond à environ 60% de la consommation totale actuelle d'électricité en Suisse (2010: 59,8 TWh).

Objectifs: D'ici 2050, la consommation totale d'énergie (électricité incluse) dans le secteur de l'industrie et des services doit diminuer de 32 TWh par rapport à la tendance (scénario de référence): 14,9 TWh seront économisés grâce à des mesures au niveau des moteurs et des processus industriels, le reste grâce aux mesures prises dans les domaines des bâtiments et des appareils (cf. 1.1 et 1.4). Les mesures du paquet énergétique contribuent à réduire la consommation totale d'énergie de 4,9 TWh d'ici 2050 (33% de l'objectif). L'objectif de réduction à l'horizon 2050 concernant l'électricité dans le secteur de l'industrie et des services est de 18,5 TWh, dont 7,4 TWh doivent être économisés au niveau des moteurs et des processus industriels et le reste dans les domaines des bâtiments et des appareils. Les économies d'électricité réalisables d'ici 2050 grâce au paquet énergétique se montent à 2,9 TWh (39% de l'objectif).

Mesures du paquet énergétique 2050	Responsabilité
<p><i>Modèles d'incitation:</i></p> <p>Les entreprises doivent pouvoir se libérer en même temps de la taxe sur le CO₂ et de la taxe RPC, lorsqu'elles remplissent certains critères précis concernant le CO₂ et l'efficacité énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conventions sur des objectifs d'efficacité avec exonération simultanée de la taxe sur le CO₂ et du supplément RPC - Promotion de la production de courant à partir des rejets de chaleur qui ne peuvent pas être exploités autrement - Rejets de chaleur dans l'industrie 	<p>Confédération</p>
<p><i>Appels d'offres publics:</i></p>	<p>Confédération</p>

• **Fiche d'information 1: paquet énergétique 2050**

<p>Les appels d'offres publics existants visant à promouvoir l'efficacité électrique doivent être développés et les domaines de promotion doivent être élargis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement et développement des appels d'offres publics - Promotion de la production de courant à partir des rejets de chaleur qui ne peuvent pas être exploités autrement 	
<p><i>Renforcement des mesures dites volontaires:</i> SuisseEnergie veille à aider les entreprises, notamment grâce à l'intensification des conventions d'objectifs volontaires avec les entreprises ainsi que par le biais de mesures dans les domaines suivants: optimisation de l'exploitation et des processus, systèmes de gestion de l'énergie et utilisation des rejets de chaleur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensification des conventions d'objectifs volontaires avec des entreprises - Optimisation de l'exploitation et des processus dans les entreprises de l'industrie et des services - Système de gestion de l'énergie - Contrôle de l'efficacité pour les PME 	Confédération

1.3 Mobilité

Les transports représentent un bon tiers de la consommation totale d'énergie, dont près de 96% a pour origine des agents énergétiques fossiles.

Objectifs: D'ici 2050, la consommation totale d'énergie (électricité incluse) dans le secteur de la mobilité doit diminuer de 14,4 TWh par rapport à la tendance (scénario de référence). En fonction de l'évolution de l'électrification des transports, les moteurs fossiles vont être remplacés par des moteurs électriques. La part de l'énergie fossile dans le secteur de la mobilité va ainsi baisser, tandis que la consommation d'électricité va augmenter, la consommation totale d'énergie et les émissions de CO₂ étant toutefois appelées à diminuer. Les mesures du paquet énergétique contribuent à réduire la consommation totale d'énergie de 4,6 TWh d'ici 2050 (objectif atteint à hauteur de 32%). Par rapport à la tendance, la consommation d'électricité va augmenter de 2,2 TWh d'ici 2050, suite à l'électrification croissante.

Mesures du paquet énergétique 2050	Responsabilité
<p><i>Prescriptions de consommation:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement supplémentaire des prescriptions concernant les émissions de CO₂ au niveau du trafic routier, harmonisation avec l'UE (95 g CO₂/km) - Modèle de bonus-malus pour la taxe automobile favorisant les voitures de tourisme efficaces - Adaptation de la tarification des sillons ferroviaires - Prescriptions d'efficacité pour le trafic ferroviaire - Label / étiquette-énergie 	Confédération
<p><i>Mobilité multimodale en réseau:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement d'Eco-Drive pour les voitures de tourisme et du trafic ferroviaire - Mise en réseau intelligente et énergétiquement efficace des différents modes de transport 	Confédération
<p><i>Infrastructure de transport énergétiquement efficace:</i></p>	Confédération

• **Fiche d'information 1: paquet énergétique 2050**

<ul style="list-style-type: none"> - Prescriptions d'efficacité pour l'éclairage des routes - Utilisation des technologies les plus efficaces pour la construction et l'extension des infrastructures de transport - Recherche et développement 	
<p><i>Production d'énergie dans les infrastructures de transports:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des surfaces appropriées (parois antibruit, toitures) - Projet pilote d'installation d'un toit solaire sur les routes nationales (tronçon test de 1 km) - Projet pilote dans le trafic ferroviaire via des prêts aux CFF 	Confédération

1.4 Appareils électriques

Les moteurs industriels électriques, les appareils électroménagers et les appareils de bureau électriques, les appareils électroniques et les luminaires consomment (état 2010) près de 44 TWh par an. La part des moteurs électriques est de 60%, celle des appareils électroménagers de 16%, celles des lampes de 18%, les appareils électroniques approchant les 6%. Il existe d'ores et déjà des prescriptions légales d'efficacité et des exigences énergétiques minimales pour 13 catégories d'appareils.

Objectifs: D'ici 2050, la nouvelle politique énergétique doit permettre de réduire la consommation d'électricité dans les secteurs de la cuisine, de l'informatique, de la communication et des médias de divertissement d'environ 2 TWh par rapport à la tendance (scénario de référence). Les mesures du paquet énergétique peuvent contribuer à réduire la consommation d'électricité de ces appareils de 0,9 TWh d'ici 2050 (objectif atteint à 44%).

Mesures du paquet énergétique 2050	Responsabilité
<p><i>Prescriptions d'efficacité:</i> Les prescriptions d'efficacité doivent être étendues à d'autres catégories d'appareils et régulièrement adaptées aux progrès technologiques. Lorsque cela se justifie, les exigences doivent aller au-delà de celles en vigueur dans l'UE. Des prescriptions plus sévères sont prévues pour les moteurs électriques.</p>	Confédération
<p><i>Prescriptions d'utilisation:</i> Les cantons doivent introduire des prescriptions d'utilisation pour l'éclairage des routes, des vitrines, des façades, des bâtiments, le chauffage électrique des espaces extérieurs ou la gestion des installations techniques en fonction de la présence des occupants (détecteurs).</p>	Cantons
<p><i>Renforcement des mesures volontaires:</i> SuisseEnergie s'occupe des domaines suivants: installations techniques, centres de calcul, optimisation des systèmes, conseils, communication, technologies intelligentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement et développement de SuisseEnergie - Initiative en faveur de la formation: formation et perfectionnement dans le domaine de l'énergie 	Confédération

• **Fiche d'information 1: paquet énergétique 2050**

<i>Développement des appels d'offres publics:</i> Les appels d'offres publics (cf. industrie et services) doivent permettre le développement des appareils les plus efficaces et/ou accélérer le remplacement anticipé d'appareils et de bâtiments inefficaces.	Confédération
--	---------------

1.5 Entreprises d'approvisionnement en énergie

Les entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE) sont aujourd'hui incitées à vendre le plus de courant possible. Elles offrent des prestations dans le domaine de l'efficacité énergétique de manière sporadique uniquement.

Objectifs: Les EAE doivent être intégrées activement à la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Mesures du paquet énergétique 2050	Responsabilité
<i>Intégration des entreprises d'approvisionnement en énergie, prescription relative à la transparence:</i> Les efforts des EAE en vue de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique doivent être mesurables, comparables et transparents. Cet objectif doit être atteint en premier lieu grâce à des mesures volontaires.	Confédération
<i>Evaluation d'un système de bonus-malus pour les entreprises d'approvisionnement en énergie</i>	Confédération

2. Energies renouvelables

La part des énergies renouvelables au niveau de la production d'électricité avoisine aujourd'hui 56%. La part de l'énergie hydraulique est de 54% et celle des nouvelles énergies renouvelables de 2%, les installations d'incinération des ordures ménagères et de traitement des eaux usées se taillant la part du lion. L'éolien, la biomasse et le solaire contribuent actuellement uniquement à hauteur de 0,26% à la production d'électricité suisse.

Objectifs: D'ici 2050, la nouvelle politique énergétique doit permettre d'augmenter de 22,6 TWh la production d'électricité issue des énergies renouvelables. Le présent paquet de mesures doit exploiter et promouvoir le potentiel des énergies renouvelables d'ici 2050.

Mesures du paquet énergétique 2050	Responsabilité
<i>Hausse des fonds d'encouragement de la rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC):</i> Suppression du plafond global des coûts de la RPC ainsi que des plafonds partiels pour certaines technologies. Exception: les contributions annuelles pour le photovoltaïque sont fixées au préalable par l'OFEN, afin de garantir une croissance durable de la branche.	Confédération
<i>Optimisation des taux de rétribution de la RPC:</i> - Le service de l'intérêt du capital engagé (WACC) sera désormais adapté chaque année aux taux d'intérêt courants. - Les taux de rétribution doivent être adaptés plus rapidement, afin de pouvoir réagir plus vite aux fluctuations des prix. - Les taux de rétribution seront conçus de manière à récompenser une production conforme aux besoins (stabilisation du réseau). - Les taux de rétribution peuvent également être fixés par voie d'appel d'offres à titre optionnel (les investisseurs potentiels	Confédération

• **Fiche d'information 1: paquet énergétique 2050**

<p>présentent leurs taux de rétribution; les offres les plus avantageuses sont retenues).</p> <p>- Les durées de rétribution doivent de manière générale être abaissées. En fonction de la technologie, on visera une durée de rétribution située entre 15 et 20 ans.</p>	
<p><i>Suppression du soutien de la RPC pour les petites installations photovoltaïques (<10 kW):</i></p> <p>Des aides uniques de 30% au maximum des coûts d'investissement sont désormais versées. Conformément au principe de la régulation de la consommation propre, les installations ne doivent plus se procurer la totalité du courant auprès de l'exploitant du réseau, mais uniquement l'électricité qu'elles ne peuvent pas produire elles-mêmes (net metering). La valeur ajoutée résulte des économies au niveau des coûts d'achat de l'électricité.</p>	Confédération
<p><i>Suppression du soutien de la RPC pour les installations des pouvoirs publics:</i></p> <p>Les unités de production de courant des installations d'incinération des ordures ménagères ou de traitement des eaux usées ainsi que les installations combinées avec des combustibles fossiles ne doivent plus être soutenues.</p>	Confédération
<p><i>Exonération de la RPC pour les gros consommateurs:</i></p> <p>Les unités de production grandes consommatrices d'énergie doivent, dans certaines conditions, être entièrement exonérées de la taxe RPC (cf. industrie et services, modèles d'incitation).</p>	Confédération
<p><i>Exécution simplifiée de la RPC:</i></p> <p>Les structures d'exécution de la RPC doivent être simplifiées, le nombre d'acteurs doit être réduit afin d'éviter les doublons. En outre, la compétence de surveillance de l'OFEN doit être renforcée.</p>	Confédération
<p><i>Programme d'encouragement Géothermie profonde:</i></p> <p>La couverture des risques actuelle de la Confédération destinée à couvrir les risques de forages doit être renforcée et les moyens financiers à disposition pour les installations pilote et de démonstration doivent être augmentés.</p>	Confédération et cantons
<p><i>Simplification des procédures d'autorisation pour les installations de production d'électricité à partir des énergies renouvelables:</i></p> <p>Les cantons doivent simplifier, concentrer et uniformiser les procédures. De plus, les cantons doivent prévoir une procédure simplifiée pour les petites installations hydrauliques. La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) doit respecter des délais pour l'expertise. L'introduction de «guichets uniques» aux niveaux fédéral et cantonal doit être étudiée.</p>	Cantons et Confédération
<p><i>Délimitation de périmètres pour les installations de production d'électricité à partir des énergies renouvelables:</i></p> <p>Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les sites appropriés pour l'utilisation des énergies renouvelables doivent être délimités et désignés comme tels. La Confédération assume un rôle de coordination. A l'échelon fédéral, l'utilisation des énergies renouvelables doit être ancrée dans la loi comme étant d'un intérêt national important.</p>	Cantons et Confédération

3. Taxe énergétique

Mesures du paquet énergétique 2050	Responsabilité
Une nouvelle étape doit être élaborée pour la période ultérieure à 2020, dans laquelle la politique énergétique sera réorientée conjointement au développement de la politique climatique. On veillera à ce que le passage de l'actuel système d'encouragement à un système incitatif se fasse de manière progressive et dans un délai acceptable. Le DETEC est chargé de concrétiser les décisions stratégiques concernant cette seconde phase en vue de la consultation. Les travaux seront coordonnés avec le rapport sur la réforme fiscale écologique du DFF.	Confédération

4. Centrales à combustibles fossiles

Installations de couplage chaleur-force (CCF): les installations CCF sont des installations décentralisées de production d'énergie fossile, fonctionnant avec du gaz naturel et qui produisent simultanément de la chaleur et du courant électrique. Les installations CCF fournissent de la chaleur et de l'énergie en ruban pendant le semestre d'hiver et compensent de la sorte la baisse de la production d'électricité d'origine hydraulique et solaire pendant cette période de l'année.

Objectifs: seuls les potentiels existant au niveau des procédures industrielles, des grands bâtiments et de certains réseaux de chaleur peuvent être exploités à des surcoûts supportables et sans un vaste programme d'encouragement pour les installations CCF. Ce potentiel correspond à environ 2 TWh de courant.

Centrales à gaz à cycle combiné (CCC): des CCC seront vraisemblablement nécessaires pour garantir la stabilité du réseau et un degré élevé d'auto-provisionnement de la Suisse (si l'on veut que les importations restent limitées) et en raison du potentiel moindre des installations CCF d'ici 2050. Les CCC fournissent du courant toute l'année (énergie dite en ruban) et garantissent ainsi la stabilité du réseau.

Objectifs: En fonction de sa taille et de son taux d'utilisation, une CCC émet entre 0,5 et 1 million de tonnes de CO₂ par an. Le Conseil fédéral a décidé que les objectifs de politique climatique doivent également être respectés dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique. Cela signifie que les futurs exploitants de CCC doivent compenser intégralement les émissions de CO₂.

Mesures du paquet énergétique 2050	Responsabilité
<i>Exigences légales en vue de promouvoir les installations de CCF efficaces:</i> Elaboration d'exigences minimales concernant le rendement, l'utilisation de la chaleur, les débouchés de l'énergie électrique et les émissions maximales de CO ₂ par kWh autorisées.	Confédération
<i>Régulation de la consommation propre et tarifs de rachat couvrant les coûts:</i> Actuellement, les installations CCF ne sont en règle générale pas rentables. Une régulation de la consommation propre et des tarifs de rachat plus élevés et échelonnés dans le temps doivent permettre de couvrir les coûts. Les exploitants d'installations CCF ne devraient plus se procurer la totalité du courant auprès de l'exploitant du réseau, mais uniquement ce qu'ils ne peuvent pas produire eux-mêmes. La valeur ajoutée résulte des économies au niveau des coûts d'achat de l'électricité et de la vente de l'énergie excédentaire à des tarifs de rachat plus élevés et échelonnés dans le temps.	Confédération
<i>Compensation du CO₂:</i> Les exploitants d'installations CCF doivent entièrement compenser les émissions de CO ₂ dues à la production de courant.	Confédération

• **Fiche d'information 1: paquet énergétique 2050**

<i>Raccordement au système européen d'échange de quotas d'émissions (UE-SEQUE):</i> A l'instar de leurs concurrents européens, les exploitants suisses de CCC peuvent couvrir les émissions de CO ₂ occasionnées en achetant des droits d'émissions.	Confédération
<i>Participation de la Suisse au mécanisme de gestion des crises de l'UE dans le domaine du gaz naturel:</i> Même en période de crise, le gaz naturel doit continuer d'être fourni en Suisse sans interruption. Il faut étudier une éventuelle libéralisation du marché suisse du gaz.	Confédération

5. Installations pilotes et de démonstration et projets phares

Les installations pilotes et de démonstration (installations P&D) jouent un rôle important au niveau du transfert technologique entre la recherche et le marché. Au cours de la dernière décennie, les moyens ordinaires destinés aux installations P&D ont été massivement réduits. Ils doivent être maintenant augmentés. Outre les projets P&D ordinaires, il faudra désormais également promouvoir les projets phares. Ces projets qui ne déroulent pas en vase clos et derrière des portes fermées permettent de faire connaître de nouvelles technologies, encouragent le dialogue énergétique et la sensibilisation des milieux spécialisés et du grand public. Ils accroissent aussi l'acceptation des nouveaux concepts et des nouvelles technologies sur le marché.

Mesures du paquet énergétique 2050	Responsabilité
<i>Augmentation des moyens financiers pour les projets pilote et de démonstration</i>	Confédération
<i>Programme phare avec appel d'offres et critères de sélection:</i> La sélection a lieu par le biais d'une procédure d'appels d'offres publics annuels. La gestion de programme ainsi que les critères quantitatifs et qualitatifs se fondent sur le programme P&D de l'OFEN qui a déjà fait ses preuves.	Confédération

6. Fonction de modèle de la Confédération

La Confédération doit assumer son rôle de modèle en vue de l'atteinte des objectifs de la stratégie énergétique. Ce principe s'applique à l'administration fédérale, y compris le DDPS, l'intégralité du domaine des EPF et les entreprises fédérales dont la direction stratégique est assurée par le Conseil fédéral (La Poste, CFF, Skyguide, Ruag et Swisscom). Les objectifs et les mesures existants des unités organisationnelles doivent être davantage axés sur les objectifs de la stratégie énergétique.

Mesures du paquet énergétique 2050	Responsabilité
<i>Fonction de modèle des pouvoirs publics, à l'échelon de la Confédération:</i> - Evolution de l'organisation dans le domaine de la gestion de l'énergie et de l'environnement - Aperçu complet des données énergétiques pertinentes - Vérification systématique et caractère plus contraignant des objectifs, des conventions d'objectifs et des indicateurs – avec possibilités de sanctions	Confédération

• **Fiche d'information 1: paquet énergétique 2050**

- Sensibilisation des collaborateurs - Rapports	
--	--

7. Programme SuisseEnergie

SuisseEnergie est le programme de partenariat pour les mesures volontaires dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. SuisseEnergie doit renforcer l'efficacité des mesures régulatrices et d'économie de marché planifiées ainsi que celle des mesures d'encouragement de la politique énergétique et climatique et contribuer de manière significative à atteindre les objectifs dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. A cet effet, toutes les mesures de soutien et les mesures dites volontaires doivent être rassemblées sous l'égide de SuisseEnergie. La mise en œuvre du nouveau concept de SuisseEnergie que le Conseil fédéral doit adopter à l'automne 2012 doit commencer le 01.01.2013.

SuisseEnergie se concentre sur la sensibilisation, l'information, les conseils, la formation et le perfectionnement et l'assurance-qualité (loi sur l'énergie, art. 10, 11 et 13). Le concept doit être renforcé par des projets rapidement réalisables, comme p. ex. les smart cities, les smart buildings, le smart metering et les smart grids, l'optimisation des processus dans l'industrie ou l'utilisation des rejets de chaleur et les réseaux de chaleur. Le programme comprend cinq points forts: la mobilité, les appareils électriques, l'industrie et les services, les bâtiments et les énergies renouvelables. Il doit être complété par les trois points forts transversaux suivants: les villes-communes-quartiers-régions-agglomérations (à titre de multiplicateurs), la communication ainsi que la formation et le perfectionnement.

Mesures du paquet énergétique 2050	Responsabilité
<i>Renforcement et développement du programme SuisseEnergie</i>	
<i>Initiative en faveur de la formation: formation et perfectionnement dans le domaine de l'énergie</i>	
<i>Renforcement du transfert de technologie</i>	
<i>SuisseEnergie pour les communes</i>	
<i>Assurance-qualité concernant les systèmes énergétiques renouvelables</i>	
<i>Toutes les autres activités volontaires des autres mesures</i>	